

COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES DU BARREAU (2 avril 2020)

Le présent communiqué s'inscrit dans le contexte de l'application régionale du Plan de continuité des services de la Cour du Québec. Il introduit de nouvelles modalités quant au déroulement des séances régulières de pratique civile qui ont lieu dans chacun des palais de justice de la région L.L.L.L.

En vue de maintenir, autant que possible, la tenue de ces séances et la participation des avocats pendant la période de restriction des activités judiciaires due à la Covid-19, un numéro de conférence téléphonique est maintenant dédié à chacun des 4 palais de justice.

Veillez noter que seules les demandes faisant partie des activités judiciaires maintenues et jugées urgentes peuvent être traitées et présentées lors des séances de pratique civile, et ce conformément au Plan de continuité des services de la Cour du Québec et aux modalités d'application régionale de ce Plan.

L'utilisation de ce numéro permettra aux avocat.e.s de se joindre à la conférence téléphonique à compter de 9h15 et, ainsi, d'assister à l'appel du rôle de la séance de pratique civile et d'y faire les représentations requises sans nécessité d'être présent physiquement au palais de justice.

Cette mesure permet aux parties et aux avocat.e.s. de présenter une demande non contestée sans avoir à se déplacer en salle d'audience.

Elle permet aussi de traiter, à distance, les demandes urgentes contestées, et ce, lorsque les parties et les avocats y consentent et que le juge qui préside la séance de pratique civile l'autorise. La demande d'autorisation de procéder à une audience à distance est faite oralement lors de l'appel du rôle. En fonction de la décision prise, le juge procède à la gestion de l'instance et détermine les modalités de présentation de la demande, incluant la possibilité de procéder à une autre date, s'il n'est pas possible de le faire le jour même.

À défaut, par les parties et les avocat.e.s, de consentir à procéder à distance, ils doivent être présents en salle d'audience à la date prévue.

Déroulement – Le déroulement de la séance de la Cour de pratique aura lieu comme suit :

- À 9h15, la greffière initie l'appel conférence, le juge agissant comme président de la conférence téléphonique;
- Entre 9h15 et 9h30, les avocats se joignent à l'appel conférence et s'assurent de maintenir leur appareil téléphonique en mode sourdine en tout temps, sauf lorsqu'ils doivent intervenir et prendre la parole;
- À 9h30, la greffière procède à l'appel du rôle;
- Les demandes non contestées et les demandes d'autorisation de procéder à une audience contestée à distance sont traitées par le juge dans l'ordre du rôle;
- Les demandes contestées ou de gestion de l'instance sont suspendues lors de l'appel du rôle pour être rappelées une fois l'appel du rôle complété;
- Le juge décide par la suite de l'ordre d'appel des dossiers suspendus à être entendus selon cet ordre par voie d'audioconférence ou en salle d'audience, selon le cas.

Avertissement – Comme en salle d'audience, il est de la responsabilité des avocat.e.s d'être disponibles et de joindre en temps opportun la conférence téléphonique pour la tenue de l'appel du rôle. La conférence téléphonique ne sera pas maintenue au-delà de la durée nécessaire pour procéder à l'appel du rôle, traiter les dossiers de demandes non contestées et identifier les dossiers de demandes contestées et de gestion de l'instance à être ultérieurement traités par le tribunal.

Coordonnées de la conférence téléphonique pour chaque palais de justice et dates de présentation :

LAVAL (540) : 1-866-827-6872 (Code d'accès : 1278401#)

Les demandes sont présentables en salle 2.10 à 9h30 aux dates suivantes :
2, 16, 23 et 30 avril 2020, ainsi que les **7, 21 et 28 mai 2020**.

SAINT-JÉROME (700) : 1-866-827-6872 (Code d'accès : 1279296#)

Les demandes sont présentables en salle B-1.01 à 9 h 30 aux dates suivantes :
7, 14 et 28 avril 2020 ainsi que les **5, 19 et 26 mai 2020**.

JOLIETTE (705) : 1-866-827-6872 (Code d'accès : 1277215#)

Les demandes sont présentables en salle 2.05 à 9 h 30 aux dates suivantes :
1^{er}, 15 et 29 avril 2020 ainsi que les **14 et 27 mai 2020**.

MONT-LAURIER (760) : 1-866-827-6872 (Code d'accès : 1278581#)

Les demandes sont présentables en salle 2.01 à 9 h 30 aux dates suivantes :
7 avril 2020 et **13 mai 2020**.

REMISES – Comme auparavant, il demeure possible de procéder à la remise d'une demande en utilisant l'adresse courriel dédiée à chaque palais de justice :

LAVAL (540) : civil.laval@justice.gouv.qc.ca

SAINT-JÉROME (700) : remises.cqcivil-stjerome@justice.gouv.qc.ca

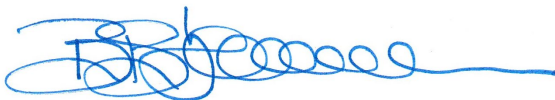
JOLIETTE (705) : gcjoliette@justice.gouv.qc.ca

MONT-LAURIER (760) : mlau-civil@justice.gouv.qc.ca

Il est maintenant possible de procéder à la remise d'une demande, à distance, en participant à l'appel du rôle par conférence téléphonique.

Comme toute nouvelle initiative, cette nouvelle façon de procéder nécessitera une période d'adaptation. Les avocat.e.s, à l'instar des juges et du personnel de la Cour, sont invités à l'indulgence et à me faire connaître les irritants notés ou les améliorations pouvant être apportées.

Je vous remercie d'avance pour votre collaboration.



BENOIT SABOURIN, j.C.Q.

Juge coordonnateur adjoint - Chambre civile

Région Laval-Laurentides-Lanaudière-Labelle (Mont-Laurier)

Palais de Justice de Laval

2800, boul. Saint-Martin Ouest, Bureau 3.10I, Laval (Québec) H7T 2S9

Téléphone : **450 686-5906**

Télécopieur : **450 902-3160**

Courriel: benoit.sabourin@judex.qc.ca